



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rues des Forges et du Perroquet

DEL-2020-040

Numéro de la délibération : 2020/040

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, voirie

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 27/04/2020

Date de convocation du conseil : 21/04/2020

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Emilie CRAMET par Georges-Yves GUILLOT, M. Eddy RENAULT par Soizig PERRAULT

**Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux
aériens de communications électroniques de Orange établis
sur supports communs avec les réseaux publics aériens de
distribution d'électricité
rues des Forges et du Perroquet**

Rapport de Alexandra LE NY

Dans l'objectif d'assurer la mise en souterrain des réseaux de télécommunication de Orange pour les rues des Forges et du Perroquet, il est nécessaire d'établir une convention qui fixe les engagements et responsabilités réciproques de la ville et de Orange ; ceci en particulier en matière d'étude technique, d'exécution des travaux, de régime de propriété, de redevance d'occupation du domaine public et de participation financière.

Les participations financières sont établies respectivement à 1 630,80 € HT pour la ville et 12 634,89 € HT pour Orange.

Nous vous proposons :

- D'approuver la convention bipartite et ses pièces jointes, relatives à la mise en souterrain des réseaux de Orange,

- D'autoriser la maire à signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**